

Regards sur Anjou

Travaux de rénovation intérieure

La bibliothèque Jean-Corbeil fait peau neuve

La bibliothèque Jean-Corbeil est actuellement fermée en raison des travaux d'aménagement intérieurs. Ces travaux consistent en la réfection du revêtement de sol et en peinture de tous les murs intérieurs.

Lancés le 10 octobre par la fermeture de la section jeunesse et du deuxième étage, ces travaux ont entraîné la fermeture complète de la bibliothèque le 21 octobre. La bibliothèque devrait rouvrir ses portes le lundi 27 novembre.

DURANT LES TRAVAUX

- La chute à livres de la bibliothèque Jean-Corbeil demeure ouverte.
- Les usagers sont invités à se rendre à la bibliothèque du Haut-Anjou située au 7070, rue Jarry Est. Le personnel se fera un plaisir de les accueillir.
- Les documents réservés par les abonnés et déposés dans la chute à livres durant la fermeture de la bibliothèque seront conservés pour eux jusqu'à sa réouverture.

Les personnes qui souhaitent récupérer ces réservations dans une autre bibliothèque du réseau durant les travaux peuvent le faire : en modifiant le lieu en ligne au nelligan.ville.montreal.qc.ca ou en téléphonant au 514 493-8271.

- Il est possible d'obtenir une carte de citoyen en se présentant au Centre communautaire d'Anjou.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 ou encore suivre les actualités sur la page Facebook *Les bibliothèques d'Anjou*.

L'arrondissement vous remercie de votre compréhension pendant cette période.



Message de Luis Miranda

Projet de maison de la culture : état de la situation



Depuis plusieurs années, nous souhaitons offrir à nos citoyens une maison de la culture abritant une salle de spectacles ainsi que quelques locaux pour des organismes communautaires. De nombreuses rencontres avec le Service de la culture de la Ville centre ont porté sur cet objectif et notre désir de concrétiser ce projet. Inutile de rappeler que l'arrondissement d'Anjou est l'un des rares arrondissements montréalais à ne pas bénéficier de cet équipement culturel. Différentes avenues furent examinées pour mener à bien ce projet.

Récemment, une nouvelle opportunité s'est offerte à nous. Ainsi, nous avons entamé le processus d'acquisition d'un immeuble vacant situé au 7751, boulevard Louis-H.-La Fontaine, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière et le Service des affaires juridiques de la Ville centre. Le terrain où est situé cet édifice présente l'avantage d'être au cœur de notre pôle administratif (édifices municipaux à proximité, dont la mairie et la bibliothèque Jean-Corbeil), de tous les services et du transport en commun.

Il s'agit d'un projet majeur pour l'arrondissement qui nous motive énormément. Nous sommes assurés de pouvoir compter sur la collaboration du Service de la culture de la Ville centre afin de mettre en chantier ce nouvel équipement culturel. Évidemment, comme nous l'avons fait pour le Centre communautaire d'Anjou, pour nos terrains de soccer synthétiques, nous visons à maximiser la contribution financière des différents paliers gouvernementaux. Est-il utile de vous dire que ce projet me tient particulièrement à cœur?

Par ailleurs, je vous rappelle que vous êtes appelés aux urnes dimanche prochain, le 5 novembre, afin d'élire les candidats à la mairie de Montréal et au conseil d'arrondissement d'Anjou pour les quatre prochaines années. Je vous convie à prendre le temps de participer à la démocratie municipale.

Je demeure disponible pour discuter avec vous. Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146

Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Haute alerte

Test de sirène d'alerte

Le 14 novembre, entre 14 h et 14 h 30, il se pourrait que certains citoyens d'Anjou entendent une sirène d'alerte. Ne vous inquiétez pas! Il s'agit d'un test, aucune mesure particulière n'est à prendre.

En effet, la Ville de Montréal travaille avec les entreprises utilisant des matières dangereuses à réduire les risques associés à un accident industriel majeur. C'est dans cet esprit que Saputo, en collaboration avec la Ville de Montréal, réalisera un test de sirène d'alerte à son usine de Saint-Léonard.

L'entreprise Saputo qui utilise de l'ammoniac comme agent de réfrigération pour conserver ses produits à la température désirée, réalisera un test pour vérifier le bon fonctionnement des équipements et l'état de préparation de l'ensemble des intervenants en mesure d'urgence conformément au protocole de sécurité. Si un accident majeur se produisait dans l'usine, la sirène d'alerte serait immédiatement déclenchée pour aviser la population se trouvant dans la zone d'exposition de 770 m.

La sirène d'alerte vise donc à prévenir la population. Elle émet un son montant et descendant pendant trois minutes. Cette sirène est reliée au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au centre d'appel d'urgence 911. Lorsque le danger est écarté, un son continu de 60 secondes est émis.

En cas d'alerte avérée, la sirène signifie : « Mettez-vous à l'abri ». Des consignes de sécurité sont alors données à la population concernée afin qu'elle se protège adéquatement. Ces consignes sont diffusées sur les postes des radios qui rendent compte de l'évolution de la situation.

Pour en savoir plus sur ce que vous devez faire en cas de vraie alerte, vous pouvez consulter le site du Centre de sécurité civile à ville.montreal.qc.ca/csc.

QUOI FAIRE SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE



Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
Pour éviter de respirer des produits toxiques.



Fermez, calfeutrez et éloignez-vous des portes et fenêtres. Arrêtez la ventilation.
Pour empêcher un produit toxique d'entrer.



Allumez le radio.
Pour connaître les consignes des autorités.



Laissez vos enfants à l'école.
Pour ne pas vous exposer ni exposer les enfants.



Ne pas téléphoner.
Pour libérer les lignes pour les secours.
En cas d'urgence seulement, appelez le 9-1-1.

ville.montreal.qc.ca/csc

Environnement

Dernières collectes saisonnières et autres

RÉSIDUS VERTS

Mercredis 1^{er} * et 8 novembre

Les contenants doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h* la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

À noter que les **feuilles mortes** provenant des terrains privés sont ramassées à cette occasion et ne doivent ni être laissées telles quelles sur le terrain (et s'envoler au vent chez les voisins), **ni être poussées dans la rue**, ni être déposées dans le sac à ordures. Les contenants autorisés sont : les boîtes en carton (maximum 1,5 m), les poubelles d'au plus 150 litres munies d'un couvercle et de poignées et les sacs en papier transparents. Le poids de ces contenants une fois remplis ne doit pas excéder 25 kg.

Saviez-vous que? Le compost offert gratuitement deux fois par an aux citoyens est issu de la dégradation des résidus verts ramassés lors des collectes, mais aussi des feuilles mortes provenant des arbres du domaine public qui s'accumulent dans la rue et sont ramassées par les travaux publics.

BRANCHES DE FEUILLUS (sur demande)

Mardis 7 et 21 novembre, entre 7 h et 19 h

Pour lutter contre l'agrile du frêne, les branches seront déchetées sur place dans un délai de quatre jours selon l'achalandage. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte en composant le 311.

ENCOMBRANTS ET CRD

Mercredi 1^{er} * novembre

Les vieux meubles, les appareils ménagers et autres rebuts ménagers de même nature (sauf exceptions) ainsi que les petites quantités de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sont ramassés le premier mercredi de chaque mois. Les déposer en bordure du trottoir après 19 h* la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Attention aux exceptions! les matelas et les meubles rembourrés doivent être déposés au même moment que la collecte régulière des ordures ménagères. Dans le cas d'un appareil de réfrigération ou de climatisation, les citoyens doivent communiquer avec l'arrondissement en composant le 311.

*** Le soir de Halloween, si possible exceptionnellement après 21 h pour qu'ils n'encombrent pas le chemin de nos petits monstres.**

ERRATUM Le Rapport sur la situation financière a été présenté à la séance extraordinaire du 3 octobre (et non le 5 septembre, comme indiqué dans le bulletin du mois d'octobre).

Vos élus, toujours disponibles

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le **mardi 12 décembre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Relâche en novembre en raison des élections municipales qui se tiennent le dimanche 5 novembre.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen fait relâche en raison des élections municipales.
Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Déneigement

Un déneigement rapide et efficace, notre affaire à tous

Désormais, la Ville centre détermine les normes en matière de déneigement qu'il s'agisse de déblaiement, d'épandage d'abrasifs ou d'enlèvement de la neige. L'arrondissement fera tout ce qui est en son pouvoir pour rendre l'espace public sécuritaire dans les meilleurs délais dès qu'il aura l'autorisation de la Ville centre de procéder.

Nous sommes en novembre, à l'aube de recevoir les premiers flocons, si ce n'est déjà fait. Pour que le domaine public puisse être déneigé efficacement tant pour assurer la sécurité des piétons, des cyclistes que celle des automobilistes, chacun doit agir avec civisme.

Des rues et des trottoirs adéquatement déneigés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés et à nos enfants, qui peuvent marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux personnes à mobilité réduite;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues!

À CHACUN SON RÔLE

Pour l'arrondissement

Quand la Ville centre donne l'autorisation de déneiger, les équipes de l'arrondissement ne ménagent pas leurs efforts pour déblayer et déneiger. Leur travail sera facilité et prendra moins de temps si tout un chacun respecte les règles en vigueur.



Pour le citoyen

- Respectez les panneaux de signalisation permanents et temporaires qui indiquent les périodes où le stationnement est interdit.
- Les véhicules mal garés ralentissent le déneigement et risquent de subir des dommages. Leurs propriétaires s'exposent à un remorquage et à une amende.
- Rappelez-vous que **seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins**, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- La neige ou la glace amoncelée poussée sur le domaine public doit provenir exclusivement de l'entrée de garage ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.
- Ne poussez **jamais** la neige dans la rue **après** les opérations de déneigement.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée. Ne jamais les déposer sur le trottoir ou sur le banc de neige.
- Assurez-vous que votre entrepreneur en déneigement détient un permis de l'arrondissement et qu'il respecte la réglementation.

LA COURTOISIE ENTRE VOISINS EST DE RIGUEUR

Il est important de veiller à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine.

Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler afin qu'elle rejette la neige accumulée sur votre abri d'auto ou sur votre propriété chez vous et non, par inadvertance, chez vos voisins.

Veillez également à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules garés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage et encouragera votre voisinage à respecter aussi votre propriété et vos biens.

Nous vous remercions de bien respecter ces consignes.
Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/deneigement.

EN TOUT TEMPS

Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.



Sécurité

DÉBLAYEZ VOS BALCONS

N'oubliez pas de déneiger rapidement vos balcons et autres issues de secours après une chute de neige. Ils pourraient être utiles en cas d'incendie.

Magie des fêtes

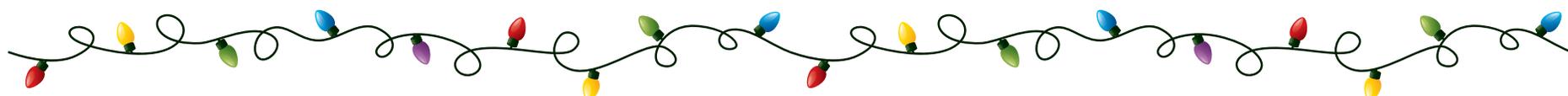
Concours de décorations de Noël 2017

Le comité d'embellissement d'Anjou, composé de bénévoles et d'une représentante de l'arrondissement, a le plaisir d'inviter tous les citoyens à participer au Concours de décorations de Noël 2017. Aucune inscription n'est nécessaire.

Dans un premier temps, les membres du comité sélectionnent les décorations les plus remarquables. Ensuite, un photographe

passera prendre des photos à ces adresses. Les critères de sélection portent sur l'originalité, l'apparence générale, la disposition des divers éléments et l'harmonie des couleurs. Tous les citoyens ont une chance de gagner. Bonne chance à tous.

Pour participer, il suffit de décorer la façade de votre propriété et de laisser vos décorations allumées, après 18 h, du 4 au 18 décembre.



Résultats du Concours Maisons fleuries 2017

Félicitations aux gagnants

Le 29 septembre dernier, les gagnants du concours Maisons fleuries ont été invités à la mairie d'arrondissement par le maire, M. Luis Miranda, qui les a félicités de leurs talents en matière d'aménagement paysager. À cette occasion, un souvenir leur a été remis. Le maire d'arrondissement en a profité pour remercier les membres du comité d'embellissement qui ont consacré bien du temps à la tenue de ce concours. Il a également tenu à souligner les efforts de tous les citoyens qui ont fleuri leurs propriétés. Variétés, couleurs et senteurs ont une fois de plus embelli les différents quartiers angevins pour le plus grand bonheur de toute la collectivité.



▲ Les membres du comité d'embellissement : de gauche à droite, M. Jacques Gauthier, M^{me} Micheline Gauthier et M. Robert Brodeur.



VOICI LA LISTE DES GAGNANTS

- M^{me} Nathalie Drouin**
7052, avenue Marie-G.-Lajoie
- Copropriété Les Promenades du Lac**
7227, avenue M.-B.-Jodoin
- M. Victorio Vescio**
9457, avenue Justine-Lacoste
- Copropriété Le Valbourg 2**
7001-7055, avenue Giraud
- Copropriété Le Giraud**
7060, avenue Giraud
- Copropriété Anjou sur le parc**
9100, avenue Montesquieu
- M. Frank Muraca**
6163, place Des Groseilliers
- M. René Levasseur**
6903, avenue David-d'Angers
- M. Franco Cambiotti**
6922, avenue David-d'Angers
- M^{me} Louise Léger et M. Normand Rivard**
6240, avenue du Bois-de-Coulouge
- M^{me} Diane Valcourt et M. Richard Letendre**
7341, avenue de la Devinière
- M^{me} Agathe Pagé et M. Jean Taillefer**
7850, avenue d'Aubigny
- M. Gérard Lamarche**
7501, boulevard Joseph-Renaud, app. 101
- M. Benoît Lachapelle**
7772, place de Bayeux
- M. Roger Roch**
8270, avenue de La Roche-sur-Yon
- Copropriété Les Châtelets d'Anjou**
6675, boulevard Joseph-Renaud

- M. Roger Dauphinais**
8271, place de Vaujours
- M. Jean-François Gravel**
8340, place de Chanceaux
- M. Yvan Gagné et M. Tony Desjardins**
5776, avenue Baldwin
- M. Mario Lopez**
6944, avenue Baldwin
- M^{me} Sylvie Riccio et M. Jean-Pierre Lamer**
8341, avenue Chénier
- M^{me} Christiane Lussier et M. Daniel Pesant**
8349, avenue Chénier
- M^{me} Johanne Gordon et M. Richard Legault**
6830, avenue Charles-Goulet
- M^{me} Claire Fréchette et M. Pierre Lepage**
6961, avenue Jean-Desprez
- M^{me} Francine Bourget et M. André Charrette**
8650, boulevard de Châteauneuf
- M^{me} Anabella Mejia**
8674, avenue Georges
- M. Kevin Batista**
9210, avenue Émile-Legault
- Bugatti Design**
8360-70, rue Bombardier
- MIP**
9100, boulevard Ray-Lawson
- Résidence Seigneurie d'Anjou**
7001, boulevard des Galeries-d'Anjou
- Restaurant Mc Donald**
7101, boulevard des Galeries-d'Anjou
- Pharmacie Jean-Coutu**
8500, boulevard de Châteauneuf



Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Pendant la lecture à votre enfant, profitez de l'occasion pour parler de la couleur, de la forme et de la taille des objets.

Bibliothèque du Haut-Anjou

Fous de brico!

Mercredi 15 novembre, à 15 h 30
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus
(les plus jeunes sont les bienvenus accompagnés d'un parent)
Réalisation des bricolages variés et inspirants.

Pratiques parentales positives

La gestion des émotions de l'enfant
Dimanche 19 novembre, à 9 h 30

Lorsqu'un enfant contrôle ses émotions et parvient à en gérer l'intensité, il peut mieux réagir aux différentes situations de la vie, maintenir de bonnes relations avec les autres, mieux gérer les conflits et mieux réussir à l'école.

Culture

SOIRÉES-CONCERT ANJOU

Trois concerts gratuits. Billets ou laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Simon Denizart Trio

Centre communautaire d'Anjou
Judi 9 novembre, à 19 h 30



Collectif 9
Église Jean XXIII
Judi 23 novembre, à 19 h 30



Antoine Mainville
Centre communautaire d'Anjou
Judi 30 novembre, à 19 h 30

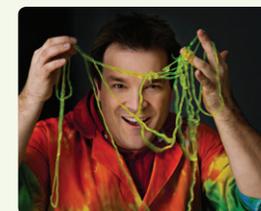
THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Laissez-passer disponibles une heure avant le spectacle.

La magie de la chimie

Centre communautaire d'Anjou
Vendredi 17 novembre, à 19 h
Pour les enfants âgés de 6 ans et plus

Apprendre n'aura jamais été aussi amusant.



Au bout du fil

Centre communautaire d'Anjou
Samedi 25 novembre, à 11 h
Pour les enfants âgés de 2 à 5 ans

À partir de fils de laine, deux femmes donnent vie à de petits êtres et créent des émotions, des images et plus encore...

Pour en savoir plus sur ces spectacles, vous pouvez consulter la programmation Culture et bibliothèques à votre disposition sur la page d'accueil du site Internet d'Anjou.
Renseignements : 514 493-8222.